

# MOSELLE FIBRE

---

**Objet : Débat d'Orientation Budgétaire – Exercice 2025**

<p align="center"><b>COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2024 DELIBERATION N° CSD 2024-362</b></p>
---

Le 16 décembre 2024, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Madame Viviane FATTORELLI, M. Guy GUILLOUET, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Zénon MIZIULA, Mme Eléonore PRZYBYLA, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Jean-Luc SACCANI, M. Philippe SCHOTT, M. Pierre TACCONI, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) :

Etaient Absents/Excusés : Mme Claire ANCEL, M. Jean-Bernard BARTHEL, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Madame Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Arnel CHABANE, M. Roland CHLOUP, M. Jérôme END, M. Salvatore FIORETTO, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Philippe HARDY, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Roland KLEIN, M. Grégoire LEININGER, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, M. Yves LUDWIG, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Thierry MICHEL, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Patrick RISSER, M. Michel ROUCHON, M. Rémy SADOCCO, Mme Véronique SCHMIT, M. Michel SCHMITT, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Marc SCHNEIDER, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Nicolas WEBER, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Serge WOLLJUNG, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

**VU** le rapport n° CSR 2024-362 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 16 décembre 2024 ;

**CONSIDERANT** ce qui suit :

## **INTRODUCTION**

### **a. Cadre d'intervention du Débat d'Orientation Budgétaire**

La loi impose la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les collectivités ou groupements de plus de 3 500 habitants, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Fort de plus de 300 000 habitants dès sa création, MOSELLE FIBRE rentre dans le cadre législatif du DOB.

Le DOB est l'occasion de faire le point sur la situation financière de la structure et permet de fixer les orientations qui seront inscrites dans le budget primitif. Il intervient dans le cadre législatif du débat d'orientation budgétaire, dans les conditions prévues à l'article L. 5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a précisé le contenu du DOB. Ce document doit comporter les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la structure et la gestion de la dette ainsi que la composition et l'évolution des effectifs et frais de personnel.

Ce cadre réglementaire du débat d'orientation n'évolue pas au titre de 2025, mais des éléments repris de la loi de finances pour 2024 impacteront les actes budgétaires et financiers futurs de MOSELLE FIBRE :

- mesure de l'impact du budget sur la transition écologique via une nouvelle annexe au compte administratif, qui sera proposée dès le compte administratif 2024.
- généralisation progressive du Compte Financier Unique : MOSELLE FIBRE n'est pas commune expérimentatrice et basculera à la date réglementaire (2026).

**Le budget primitif de l'exercice 2025 sera soumis au vote du prochain Comité Syndical.**

## **b. Contexte général d'intervention du DOB 2025 du Syndicat**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, MOSELLE FIBRE comptera 47 membres (5 membres sont communs aux deux collèges) :

- 15 dans le collège infrastructure (le Département, deux Communautés d'Agglomération et douze Communautés de Communes).
- 37 dans le collège Usages Numériques, hors adhésion en cours au 16 décembre 2024 (une Communauté d'Agglomération, six Communautés de Communes et trente communes).

L'augmentation du nombre de membres au sein du collège Usages Numériques traduit l'essor de l'activité d'accompagnement proposée par la Pôle d'expertise informatique.

## **c. Les infrastructures de communications électroniques**

**Le réseau en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) dessert 160 000 logements sur le périmètre de MOSELLE FIBRE.**

On peut dresser un bilan de la couverture en Très Haut Débit de la Moselle :

- 70 communes de Moselle, dont les plus urbaines puisque comptant près de 420 000 habitants, sont situées en zone AMII. Elles sont ainsi déployées en propre par l'opérateur ORANGE depuis 2011.

A date, 85 % des logements de ces zones ont accès à la fibre.

- 4 intercommunalités, représentant 170 000 habitants ont fait le choix de conclure une convention de déploiement avec l'opérateur SFR ou ALTITUDE, qui construit et exploite le réseau sur ses fonds propres.

A date, 80 % des logements de ces zones ont accès à la fibre.

- 5 intercommunalités, représentant 120 000 habitants, ont fait le choix de construire leur propre réseau fibre et de l'exploiter via des régies.

A date, près de 100 % des logements de ces zones ont accès à la fibre, mais les habitants ne disposent pas du choix de leur opérateur. Seul un opérateur est à ce jour disponible.

- 14 intercommunalités, représentant 310 000 habitants, ont adhéré à MOSELLE FIBRE lors de sa création en 2015.

Le taux de complétude sur le réseau MOSELLE FIBRE est de 98 % alors que la moyenne nationale est de 86 %. Les 4 grands opérateurs (FREE, ORANGE, BOUYGUES TELECOM et SFR) sont présents sur tout le réseau, permettant un niveau de concurrence dans la campagne mosellane égal à celui des grands centres urbains. Sur le réseau de MOSELLE FIBRE, 67 % des logements ont basculé à la fibre optique contre une moyenne nationale à 58 %.

Le modèle de construction et d'exploitation choisi par MOSELLE FIBRE est de loin le plus efficace.

Le modèle des opérateurs privés ne permet pas, à date, de couvrir plus de 85 % de la population et les derniers 15 % sont toujours les plus compliqués et les plus chers.

Le modèle des régies a été efficace en construction, il devra permettre l'installation d'une concurrence nécessaire entre les opérateurs nationaux.

L'année 2024 a vu plusieurs territoires se connecter au réseau MOSELLE FIBRE avec les ouvertures commerciales de Falck et Hargarten-aux-Mines au T2 2024 (2 000 prises), du réseau des 2 Sarres au T2 2024 (2 300 prises) et Audun-le-Tiche et Russange en décembre 2024 (5 500 prises). Le réseau de MOSELLE FIBRE s'est accru de 6 % avec une augmentation d'un peu moins de 10 000 prises.

L'un des enjeux de 2025 dans le suivi de l'infrastructure FttH est de terminer la construction des boîtiers de rue et des boîtiers immeubles (soit environ 3 600 logements), rendant non éligibles certains logements sur le périmètre initial. Cette complétude est réalisée au fil des déblocages qui trouvent essentiellement leur origine dans un blocage tiers (refus de signer une convention façade ou immeuble, refus d'effectuer des travaux en domaine privé...).

Il est également important d'anticiper l'arrêt du service ADSL en accompagnant les communes concernées. En effet, 62 communes, représentant environ 9 000 logements, du territoire du RIP de Moselle seront impactées dès janvier 2026 par la fermeture technique. Pour cela MOSELLE FIBRE prévoit, par le biais de rendez-vous en mairie, de donner un maximum de visibilité du réseau FttH aux communes (liste des adresses couvertes par le réseau fibre, liste des adresses commercialisables, liste des adresses raccordées/non raccordées, ...). Il faudra, de plus, attirer une majorité d'utilisateurs finaux (y compris les entreprises) sur le réseau FttH avant l'arrêt technique, pour éviter toute coupure de service.

Pour accompagner le territoire, MOSELLE FIBRE continue de mettre en place un suivi et un accompagnement renforcé avec le standard et le conseiller technique au raccordement pour le grand public et des techniciens référents de territoire pour les élus.

### **Le réseau de collecte du RHD 57**

Le RHD 57 permet de relier l'ensemble des zones d'activités et des entreprises de Moselle avec des offres de qualité supérieure en termes de débit et de temps de rétablissement du service.

Ce réseau permet également d'effectuer des prestations de transport de données longue distance pour le transit international (axe Paris – Allemagne et axe Europe du Nord – Marseille) ou pour de la collecte locale. En effet, le RHD 57 assure la collecte du réseau FttH de MOSELLE FIBRE pour l'opérateur SFR et également de la plupart des réseaux FttH intercommunaux de Moselle.

Le RHD 57 a permis d'effectuer le dégroupage ADSL de la Moselle et d'apporter une solution transitoire de réseau radio Haut -Débit aux zones blanches de Moselle (Wifi Max). Ces activités, dues à la généralisation du déploiement fibre sur le territoire de la Moselle, sont soit en décroissance pour le dégroupage, soit à l'arrêt pour le Wifi Max dont les travaux de dépose sont sur le point d'être finalisés.

Les comptes du Délégué Moselle Télécom sont solides et les retours financiers à MOSELLE FIBRE sont fréquents (Retour à Meilleure Fortune, quote-part d'IRU, part variable sur l'activité...). Cependant les résultats de l'audit entrepris de septembre 2021 à septembre 2022 montrent de nombreux manquements contractuels du Délégué, préjudiciables pour la reprise en gestion du réseau en 2026.

Un avenant à valeur de protocole transactionnel a été signé en 2023 pour encadrer la réversibilité, pour acter d'un état satisfaisant de fonctionnement du réseau à la sortie du délégué fin 2025 et d'indemniser le délégant à hauteur de 3,1 M€ pour préjudices subis et reconstitution de la documentation manquante.

L'année 2025, dans la continuité de 2024, sera consacrée à l'attribution de la DSP RHD 57 à un nouveau Délégitaire qui observera une période de tuilage avec Moselle Télécom sur 2025, pour reprendre les missions d'exploitation, de maintenance et de commercialisation du réseau dès 2026.

Il en résulte qu'un certain nombre de services offerts sur le RHD 57 doivent être maintenus au regard des attentes et des besoins du marché.

Il s'agit plus précisément :

- des services de mise à disposition d'infrastructures télécoms (fourreaux, fibres optiques) sous la forme de location ou d'IRU
- des services d'interconnexion permettant d'offrir des solutions de collecte vers les principaux nœuds du territoire
- des services d'accès sur fibre optique de type FttO à destination des entreprises.

En revanche, les services de dégroupage ADSL permettant d'offrir des services d'accès grand public « Triple Play » et des accès entreprises doivent être supprimés. En effet, la boucle locale cuivre d'Orange fait l'objet d'un décommissionnement qui sera achevé à horizon 2030. La poursuite de ce service public n'est plus nécessaire.

Par ailleurs, le RHD57 devra faire l'objet, à sa reprise :

- d'une remise en état des ouvrages et de la documentation, un quitus ayant été négocié avec Moselle Télécom à ce titre,
- d'une sécurisation de certains tronçons,
- d'extensions éventuelles vers des points d'intérêt non desservis à date.

De manière optionnelle, le futur gestionnaire du RHD 57 pourra se voir confier une mission de promotion de la mutualisation des infrastructures mobiles afin de s'assurer d'une couverture harmonieuse et maîtrisée des nouvelles technologies 5G, le déploiement de réseaux mobiles privés ou de réseaux bas débit.

Enfin, le futur gestionnaire du RHD 57 pourrait réaliser une mission pour délivrer des prestations de service d'interconnexion pour les besoins du Syndicat et ceux de ses membres.

### **Les pylônes de téléphonie mobile**

MOSELLE FIBRE a en gestion une vingtaine de pylônes de téléphonie mobile issus des programmes zone blanche de 2003 et 2016. Ceux-ci sont tous en service et permettent aux opérateurs d'offrir du service aux habitants à proximité.

MOSELLE FIBRE, dans l'objectif de garantir la qualité de service et les conditions de sécurité d'intervention, a lancé à l'automne 2024, un marché de maintenance sur ces pylônes, attribué à la société AXIONE. Il apparaît nécessaire, dans un premier temps, de réaliser un audit complet des infrastructures dans le but d'identifier les éventuels travaux de maintenance curative. Une fois ces travaux réalisés, les opérations de maintenance préventives pourront être réalisées.

### **L'infrastructure Génie Civil**

MOSELLE FIBRE, par le jeu des transferts de compétence, a récupéré en exploitation un patrimoine de Génie Civil issu de l'ancien réseau de télédistribution de l'UEM et des régions s'étant interconnectées au réseau du RIP de Moselle.

Un marché de géoréférencement a été attribué à l'automne 2024, dans le but de s'approprier définitivement ces infrastructures. Cela bénéficiera aux collectivités membres, notamment dans leur projet de déploiement (de vidéoprotection par exemple) et de valoriser l'infrastructure auprès des occupants ou des futurs occupants.

#### **d. La médiation numérique**

MOSELLE FIBRE œuvre en faveur de l'accompagnement de la population à l'utilisation des outils numériques depuis fin 2021.

Cinq conseillers numériques ont été recrutés. Ils sont opérationnels depuis avril 2022. Leur mission : organiser, concevoir et animer des ateliers numériques collectifs (5 personnes maximum) de 2 heures, gratuits et ouverts à tous, répondant aux besoins de la population (maîtrise de l'outil informatique, démarches en ligne, sécurité sur Internet, etc.).

Leur particularité : ils sont itinérants. Ils se rendent chaque jour dans une commune différente et proposent des ateliers numériques au plus proche des habitants, dans les villes comme dans les plus petits villages. Depuis le lancement de l'action au Printemps 2022, plus de 7 700 personnes ont d'ores et déjà été accueillies, dans plus de 200 communes différentes.

Nos conseillers numériques proposent également des parcours de formation (4x2 heures), intitulés « S'initier à l'informatique » destinés aux bénéficiaires des aides sociales du Département, organisés au sein des Maisons du Département et des Centres Moselle Solidarités. Ces publics sont adressés par un réseau de prescripteurs (Département de la Moselle, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Caisse d'Allocations Familiales).

Ils animent également des ateliers destinés aux secrétaires de mairies, élus locaux et responsables associatifs dans une logique de transmission vers ces publics en prise directe avec la population.

MOSELLE FIBRE propose également, depuis avril 2024, des ateliers en direction de la jeunesse, dans le cadre d'une phase d'expérimentation. Des ateliers numériques ont été proposés à des adolescents sur des temps périscolaires (centres aérés), à des jeunes en insertion en lien avec des organismes comme l'école de la deuxième chance, à des jeunes placés sous la protection de l'enfance et enfin à des collégiens, en étroite collaboration avec le Département (8 collèges, 32 classes, ± 900 élèves concernés au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2024 et 15 collèges, 90 classes, 2 700 élèves programmés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2025).

Un sixième conseiller numérique est en poste depuis le mois d'août 2024, il est dédié à l'accompagnement des acteurs de la sphère économique : artisans, commerçants, agriculteurs, qui peuvent également avoir besoin d'un accompagnement dans ce domaine.

MOSELLE FIBRE poursuivra son action sur la période 2024-2026, pour se donner les moyens d'une politique publique pérenne (les personnes ont besoin d'être accompagnées sur la durée), efficace (nos conseillers numériques animent des ateliers à taille humaine et s'adaptent sans cesse aux besoins exprimés par les participants) et significative (l'objectif est d'accompagner 12 000 personnes supplémentaires d'ici fin 2026), en parfaite complémentarité avec les autres actions de médiation proposées sur le territoire mosellan.

MOSELLE FIBRE a par ailleurs été désigné, par l'ANCT, pour assurer la mission de coordination et d'animation du réseau des conseillers numériques de Moselle (42 à ce jour), Le Conseiller Numérique Coordinateur est en poste depuis le mois de septembre 2024. Sa mission est de coordonner les actions menées par différentes structures (publiques et privées) et de rendre lisible et visible l'offre de médiation numérique existante à l'échelle de notre département.

MOSELLE FIBRE a également été désigné pour porter, aux côtés de la Préfecture de la Moselle, la feuille de route France Numérique Ensemble en Moselle. Ce document stratégique doit définir, au travers d'un plan d'actions partenarial pluriannuel (2024-2027), la politique départementale en faveur de l'inclusion numérique des Mosellans. Parmi les objectifs principaux de cette feuille de route :

- Mieux caractériser les besoins des publics pour adapter l'offre,
- Rendre cette offre lisible et accessible pour l'utilisateur,
- Structurer une filière de matériel informatique reconditionné en Moselle,
- Créer un fond d'inclusion numérique.

Pour ces deux derniers projets, MOSELLE FIBRE bénéficie de l'accompagnement de la Banque des Territoires et du Cabinet CMI.

#### **e. Transformation numérique des territoires**

Pour accompagner les collectivités mosellanes dans leur transition numérique, le Comité Syndical de MOSELLE FIBRE a décidé de la constitution d'un pôle d'expertise numérique et d'une centrale d'achat. 450 K€ de retour usages ont été affectés en 2024 pour ses missions.

L'année 2024 a été consacrée à la structuration et à l'amélioration des processus d'accompagnement proposés par MOSELLE FIBRE.

Ainsi, en vidéoprotection, chaque phase d'accompagnement, des études aux travaux, a été calibrée pour mieux répondre aux attentes du territoire et industrialiser les processus d'accompagnement.

Ainsi, en 2024, 12 conventions d'accompagnement ont été signées pour une valeur de 53 500 €. Il est estimé en 2025 la signature de 25 conventions. 9 sont d'ores et déjà en attente de retour de signature pour une valeur de 74 000 €.

Une nouvelle expérimentation a également été engagée auprès de 3 communes : HETTANGE-GRANDE, ROUSY-LE-VILLAGE et EVRANGE. Cette expérimentation, qui s'achèvera en 2025, a pour vocation d'éprouver d'une part l'utilisation d'un logiciel « compact » d'exploitation des flux de vidéoprotection et, d'autre part, l'agrégation des flux vidéo en un lieu unique. Ce dispositif permettrait, par exemple, de préfigurer aux côtés du Département, du SDIS et de l'Etat, l'organisation d'une cellule de crise. Le coût estimé en 2025 est de 70 000 € HT.

Par ailleurs, l'accompagnement informatique a été recalibré pour mieux correspondre aux besoins et attentes du territoire. En effet, les premiers enseignements des audits réalisés ont mis en évidence la nécessité d'actions structurantes pour les collectivités. Ces décisions, hautement politiques, nécessitent une concertation du territoire selon des jalons politiques et techniques qui seront décidés conjointement.

De ce constat, MOSELLE FIBRE a lancé le Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) au cours de l'année 2024.

Le SDSI est programmé en 3 phases. La première réalisée, en 2024, constitue un diagnostic de l'état des pratiques informatiques et des systèmes d'information en Moselle. La deuxième étape qui continuera en 2025, s'attache à établir un référentiel commun qui donnera lieu, dans une troisième phase, au Schéma Directeur établi conjointement avec les collectivités du territoire.

Les premiers services numériques mutualisés ont également émergé et plusieurs offres sont maintenant disponibles au catalogue de MOSELLE FIBRE : un pack cyber avec son gestionnaire de mot de passe, une offre de suivi des systèmes d'information et une offre d'hébergement des noms de domaines. Il sera également proposé, en début 2025, une offre de sauvegarde, indispensable aux collectivités dans le cadre de la sécurisation de leur système d'information. La première convention servicielle a été envoyée pour signature en cette fin d'année 2024.

Le budget dédié à la transformation numérique est équilibré cette année. Les accompagnements réalisés, les frais de gestion de la Centrale d'Achat facturés ainsi que le retour usage ont permis de compenser les frais de fonctionnement. Ceux-ci ont bénéficié d'un meilleur dimensionnement au regard des activités cibles du Syndicat.

L'année 2025 verra une stabilisation des accompagnements en vidéoprotection et une consolidation de l'accompagnement en informatique. Il convient de souligner l'impact que peuvent avoir les élections communales et intercommunales sur le programme d'investissement des collectivités et les accompagnements qui en découleront.

#### **f. Le pacte financier**

Au-delà de la construction et de la commercialisation du réseau, les élus de MOSELLE FIBRE ont décidé que les redevances de mise à disposition du réseau profitent au territoire.

Sur ce principe, il est prévu que les redevances fixes et variables versées par Moselle Numérique servent prioritairement :

- au remboursement de l'emprunt contracté par MOSELLE FIBRE pour la construction du réseau.
- à l'amortissement et l'investissement de vie du réseau.

Une fois ces dépenses prioritaires prises en compte, le surplus de redevances est appelé « le retour sur investissement ».

Ce retour sur investissement se décline en deux parties :

- le retour « Usages » pour le développement par MOSELLE FIBRE d'actions dans le domaine du numérique,
- le retour « financier » consistant en un versement par MOSELLE FIBRE d'une subvention aux membres.

La clef de répartition et les montants dédiés à ces deux parties sont décidés par le Comité Syndical.

Après avoir soustrait « les dépenses prioritaires » et « le retour sur investissement » des redevances versées en année N, s'il reste un reliquat, le Comité Syndical peut l'affecter soit au retour Usages, soit au retour financier, soit ne pas l'affecter et différer la décision.

Ce sont les règles que le Comité Syndical a validées depuis 2021.

Appliqué en 2024, cela donne la situation suivante :

Les redevances fixes et variables versées par Moselle Numérique ce sont élevées à 5 683 K€.

A cette somme doivent être soustraits :

- le remboursement de l'emprunt : 1 055 K€
- l'amortissement de vie du réseau : 380 K€

Il reste, à ce stade du calcul, une somme de : 4 248 K€

Le Comité Syndical du 24 janvier 2023 a prévu un « retour sur investissement » de 3 083 K€ réparti comme suit :

- 600 K€ de retour Usages
- 2 483 K€ de retour financier correspondant à 12 € à la prise par EPCI et 2,81 € à la prise pour le Département

Le reliquat de redevances 2024 s'établit donc à 1 165 K€.

Le Président a proposé de débattre de l'affectation de ce reliquat en séance du Comité Syndical.

## **1. Cadre budgétaire 2025 de MOSELLE FIBRE**

### **a. Organisation budgétaire de MOSELLE FIBRE**

Les mouvements financiers de MOSELLE FIBRE sont retracés dans 3 budgets (Principal, annexe Médiation numérique et annexe Transformation numérique des territoires) selon les règles de la nomenclature budgétaire et comptable M57, nouveau cadre budgétaire adopté par le Comité Syndical de MOSELLE FIBRE. Il s'agit aujourd'hui d'une norme identique à celles des départements, Région, Communes, rendue obligatoire dans toutes les collectivités.

Le Syndicat est assimilé à un Service Public Administratif (SPA) du fait de son financement à majorité public, comme vu avec le Payeur Départemental en sa qualité de comptable assignataire de MOSELLE FIBRE.

Les deux budgets annexes (médiation et transformation) sont également assimilés à des SPA.

### **b. Montage fiscal et modalités d'assujettissement à TVA**

La sécurisation et l'optimisation du montage fiscal est primordiale au regard de l'ampleur des montants d'investissement et des enjeux de trésorerie liés aux délais de récupération de la TVA.

Le budget principal de MOSELLE FIBRE est entièrement assujetti à TVA du fait de son activité entrant dans le champ de la taxe.

La récupération de la TVA se fait en temps réel (au mois le mois) et sur la totalité de celle-ci.

Ce montage présente un avantage non négligeable par rapport au recours du FCTVA.

Les budgets annexes, en revanche, ne sont pas assujettis à la TVA et les dépenses d'investissement sont éligibles au FCTVA, ainsi que certaines dépenses de fonctionnement dites « informatiques en nuages ».

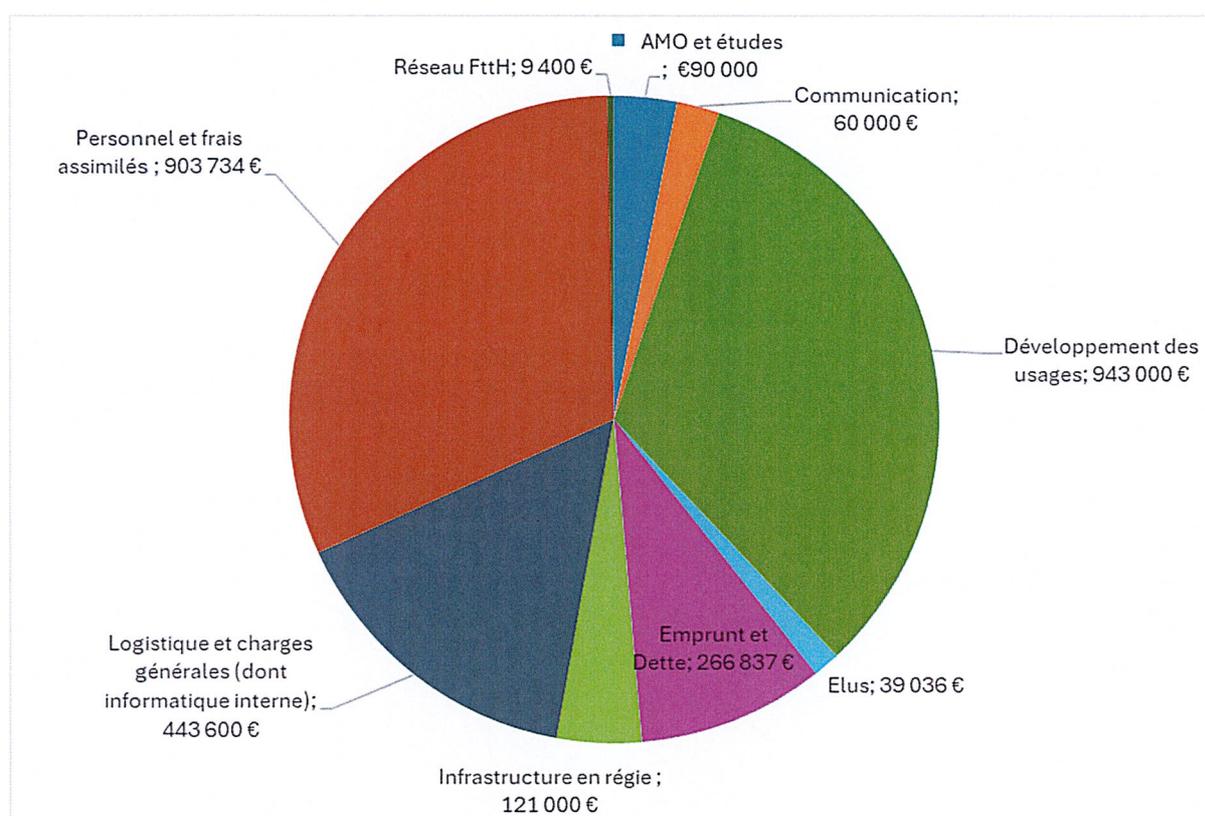
## 2. Budget 2025 : un aménagement numérique consolidé

### a. Section de fonctionnement :

#### i. Dépenses de fonctionnement : les moyens humains et matériels mobilisés pour l'infrastructure et les services numériques en Moselle

Les dépenses de fonctionnement ont vocation à retracer les dépenses courantes de MOSELLE FIBRE (charges de personnel, de conseils, d'administration générale...). Les dépenses de fonctionnement correspondent donc aux moyens humains et matériels mobilisés pour conduire les projets de MOSELLE FIBRE.

**Le budget de fonctionnement du Syndicat passerait ainsi à 2 876 K€ de dépenses réelles pour l'exercice 2025, contre 3 078 K€ sur l'exercice 2024.**



Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- **Frais de personnel : 903 K€**, comprenant la rémunération et autres charges de personnel de l'équipe en place, dont les frais de formation et la participation employeur aux titres restaurant (Directrice générale, Assistante de Direction, Assistante communication, Directeur du pôle Ressources et Innovation, Chargée des Ressources humaines, Chargée des opérations comptables et financières, Chargée d'analyses juridiques, Responsable Infrastructure, Technicien Infra x 3 et un conseiller technique aux raccordements/SIG). Au titre de 2025, les prévisions prennent en compte l'évolution du GVT, de l'augmentation du nombre de points d'indice pour chaque échelon et d'un recrutement à intervenir au sein du service Achat et Finances.

- **Indemnités élus, cotisations retraites et frais de missions : 39 K€**
- **Logistiques et charges générales, dont l'informatique interne : 443 K€**, comprenant notamment les charges liées aux moyens généraux 314 K€ telles que celles liées aux locaux sis 28 La Tannerie à Saint-Julien-lès-Metz, les fournitures, consommables et autres frais généraux (mobilier, communication, véhicules, assurances, adhésion et cotisations notamment à l'AVICCA, CNAS ... etc.) ; ainsi que les dépenses liées aux équipements informatiques et télécommunications propres à l'usage de MOSELLE FIBRE (129 K€)
- **Communication 60 K€**, qui permettront de répondre aux dépenses récurrentes de communication institutionnelle et à l'organisation de 2 événements pour mettre en lumière l'action de MOSELLE FIBRE pour le territoire.
- **Etudes : 90 K€**, comprenant principalement les charges d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (juridique, technique et financière) qui s'avèreront nécessaires pour accompagner le Syndicat dans la conduite des contrats dont il est titulaire et le développement des projets Usages. Il est ainsi prévu un accompagnement pour la suite du Schéma Départemental des Systèmes d'information et les transitions entre les deux contrats de délégation de services publics pour l'exploitation du réseau RHD ;
- **Intérêts de la Dette : 266 K€**, du fait de la mobilisation de l'emprunt en 2017, 2018 et 2020 ;
- **Réseau FttH : 9 K€**, il s'agit notamment de prévoir les dépenses liées à des taxes d'urbanisme pour les équipements du réseau FttH.

**Les dépenses pour le développement des usages concernent :**

- **Le financement de la Transformation numérique** du territoire correspondant au 450 K€ issus du retour d'usage 2025.
- Pour **193 K€**, la poursuite de projets votés les années précédentes, financés par le solde des enveloppes initialement votées au titre du retour à meilleure fortune du RHD : 100 K€ pour l'étude « fibres noires » et les projets d'innovation (solde de l'expérimentation vidéoprotection). Un solde de 93 000 € complémentaires (reliquat de 2016) reste dédié au développement des Usages.

En complément, MOSELLE FIBRE disposera de 300 K€ au titre du retour Usages 2024 et 2025, qu'il conviendra d'affecter.

Concernant enfin les **travaux d'infrastructure gérées en régie**, il est prévu :

- **Maintenance des pylônes : 80 K€** représentant le marché d'entretien annuel des 23 pylônes appartenant à MOSELLE FIBRE.
- **La gestion des déclarations de travaux à proximité des réseaux (DT DICT), 40 K€** à confier à un opérateur économique dans le cadre d'un marché public, et qui sera relative à l'exploitation des fourreaux anciennement dédiés au réseau UEM, que MOSELLE FIBRE a repris en décembre 2020. Il s'agit de dépenses nouvelles, initialement prévues en 2024, mais reportées afin d'identifier le périmètre et la meilleure organisation possible à mettre en place.

## ii. Recettes de fonctionnement : participation de fonctionnement et redevances

### Participation de fonctionnement des membres

La cotisation à MOSELLE FIBRE n'est pas la même suivant que l'on adhère pour l'infrastructure et les usages numériques ou bien uniquement pour les usages numériques.

#### *Cotisations pour les membres du collège Infrastructure*

Les dépenses de la section de fonctionnement du budget du Syndicat seront financées par les participations annuelles de ses membres. Conformément à l'article 11.2 des statuts du Syndicat, le montant total de ces dépenses est pris en charge pour moitié par le Département et pour moitié par les autres membres du Syndicat, au prorata de la population municipale authentifiée par le plus récent décret publié sur la partie du territoire de l'EPCI où MOSELLE FIBRE exerce la compétence en matière de communications électroniques, selon les modalités définies par une délibération du Comité Syndical.

L'évaluation des participations des membres pour 529 K€ est la suivante :

- **Participation des EPCI adhérents : 245 K€** correspondant au produit du montant unitaire de **0,75 € / habitant**, pour les 15 EPCI membres, soit, dans le détail :

EPCI	POPULATION 2024	MONTANT 2024
CC de Cattenom et Environs	27 543	20 657,25 €
CC du Pays Haut Val d'Alzette	29 401	22 050,75 €
CC du Haut Chemin et du Pays de Pange	19 239	14 429,25 €
CC Sarrebourg Moselle Sud	45 308	33 981,00 €
CC de la Houve et du Pays Boulageois	22 883	17 162,25 €
CA Saint-Avold Synergie	13 866	10 399,50 €
CC Bouzonvillois Trois Frontières	24 229	18 171,75 €
CA Sarreguemines Confluences	13 647	10 235,25 €
CC du Pays de Phalsbourg	17 244	12 933,00 €
CC du District Urbain de Faulquemont (Duf)	24 129	18 096,75 €
CC du Sud Messin	16 826	12 619,50 €
CC du Saulnois	28 218	21 163,50 €
CC de l'Arc Mosellan	35 514	26 635,50 €
CC Mad et Moselle	9 122	6 841,50 €
Eurométropole de Metz	671	503,25 €
	327 840	245 880,00 €

Le montant indiqué ci-dessus représente les participations effectives 2024. Les montants 2025 pourront varier à la marge en fonction de la population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et de l'évolution des adhésions.

- **Contribution du Département de la Moselle : 245 K€** qui correspondent à la même somme versée par les EPCI membres fondateurs, comme prévu par les statuts.

#### *Cotisations pour les membres du collège Usages numériques*

La cotisation des membres de MOSELLE FIBRE qui adhèrent uniquement aux usages numériques est fixée à **0,25 € / habitant**.

Il est projeté aux orientations budgétaires 2024 un montant de **56 K€** dû aux adhésions d'EPCI ou de communes pour la partie Usages Numériques.

## Redevances des délégataires

MOSELLE FIBRE est délégant de deux délégations de services publics (DSP) générant des redevances : l'une gérée par Moselle Télécom pour le RHD 57 et l'autre gérée par Moselle Numérique pour le FttH.

La prévision de redevances est la suivante :

- **Redevance de Moselle Numérique (6 522 K€) :**
  - ❖ **165 K€** correspondant à la redevance de contrôle prévue dans le contrat de DSP,
  - ❖ **3 714 K€** de redevance fixe pour la mise à disposition de l'infrastructure FttH,
  - ❖ **2 278 K€** de redevance variable pour la mise à disposition de l'infrastructure FttH,
  - ❖ **361 K€** de redevance de pré-raccordement,
  - ❖ **2 K€** de redevance FttE.
  
- **Redevance de Moselle Télécom : 2 380 K€** de redevance de mise à disposition de l'infrastructure et de redevance de contrôle.

## Autres recettes de fonctionnement

- **Redevances d'occupation du domaine** perçues pour la mise à disposition des pylônes et des fourreaux de MOSELLE FIBRE aux opérateurs Télécom (**18 K€**)
- **Excédent reporté : 24 970 K€** constituant le report de l'excédent de la section de fonctionnement.

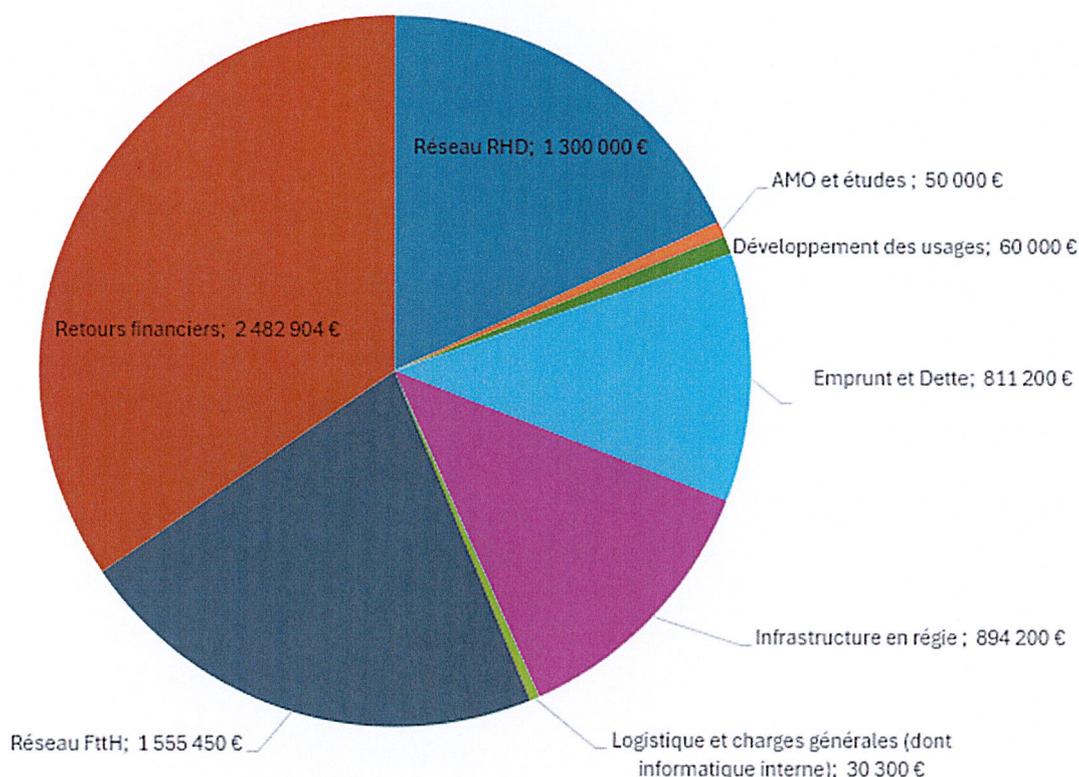
### **b. Section d'investissement :**

#### **i. Dépenses d'investissement : 2025, finalisation de l'aménagement numérique de la Moselle**

Les dépenses d'investissement de 2025, pour un montant de 7 184 K€, concernent pour la grande majorité les investissements pour le réseau, répartis entre :

- **Le réseau FttH (1 555K€)** pour lesquels MOSELLE FIBRE verse principalement des participations publiques aux raccordements et à la complétude (immeubles et raccordements longs). Ces dépenses permettent de finaliser l'investissement de premier établissement du réseau.
- **Le RHD 57 (50 K€)** correspondent à des dépenses éventuelles lors de prise en exploitation le 23 décembre 2025 du RHD 57 par le nouveau délégataire. En effet, si certains éléments dus par le délégataire actuel ne sont pas effectués, MOSELLE FIBRE devra intervenir pour assurer le transfert du réseau. **1 250 K€** seront à verser à la prise en exploitation du RHD 57 par le nouveau délégataire correspondant à 50 % des produits constatés d'avances encaissés par MOSELLE FIBRE pour des contrats contractés par Moselle Télécom dont la durée dépasse l'année 2025.
- Les infrastructures gérées en régie par MOSELLE FIBRE (894 K€) :

- **Marché de conception réalisation FttH Audun-le-Tiche et Russange** : est soldé, seul le décompte final sera réalisé en 2025
- **Démontage du réseau câblé UEM** : 640 K€. MOSELLE FIBRE a passé un groupement de commandes avec UEM pour organiser le démontage du réseau aérien. Reseda accompagne MOSELLE FIBRE sur ces opérations.
- **Piquetage du réseau** : considérant le manque de données et plans de réseaux et l'évolution des obligations réglementaires, il est proposé un investissement exceptionnel en 2025 (170 K€) et années suivantes, relatif à une opération de piquetage pour consolider les relevés qui seront nécessaires à la bonne réalisation des projets futurs.
- **Travaux d'amélioration de l'infrastructure** gérée en régie (83 K€) pour l'amélioration de l'infrastructure, les travaux sur le réseau et les travaux éventuels que MOSELLE FIBRE prendrait en charge à l'issue de l'avenant 8 à la DSP ou les raccordements des sites publics, lorsque la stratégie de raccordement sera posée.



Les autres dépenses recouvrent principalement :

- **Développement des usages** et de l'expérimentation « vidéoprotection » : 60 K€
- **Logistiques et charges générales, dont informatique interne** : 30 K€ (mobiliers et parc informatique et les licences d'utilisation de logiciels), avec en 2025 un projet spécifique de reprise du site internet
- **Assistance technico-économique** : 50 K€ comprenant les charges d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (technico-économique) pour accompagner le Syndicat dans la conduite des contrats dont il est titulaire, ainsi que dans l'élaboration du Schéma directeur des systèmes d'information
- **Remboursement en capital de la dette** : 811 K€ en vue des remboursements de l'emprunt mobilisé en 2017, 2018 et 2020.

- **Le retour financier aux membres : 2 482 K€.** Les redevances issues de l'infrastructure FttH construite sont prioritairement affectées au remboursement de l'emprunt et aux provisions pour investissement de vie du réseau. Il est inscrit aux orientations budgétaires 2025 un retour financier aux membres de MOSELLE FIBRE basé sur 12,5 € par prise payée par les EPCI membres et 2,93 € par prise pour le Département.

## ii. Recettes d'investissement

L'ensemble des financements perçus par les différents co-financeurs du projet, qu'il s'agisse des subventions (EPCI, Département de la Moselle, Région, Etat, Europe) ou d'excédent d'investissement reporté, ont été inscrits en recettes d'investissement.

Pour 2025, les subventions du Fonds pour la Société Numérique (FSN) gérées par l'ANCT dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, arriveront au stade du solde. Il est envisagé un dernier versement de **3 500 K€**.

L'excédent d'investissement reporté s'élève à **3 419 K€**.

## iii. Stratégie d'emprunt du Syndicat

L'encours de la dette de MOSELLE FIBRE au 1<sup>er</sup> janvier 2025 est de 13 131 100,63 €.

L'encours de la dette de MOSELLE FIBRE soumis à une variation de taux représente 15 % de l'ensemble, ce qui constitue une faible exposition au risque de taux. De plus, le taux variable est assis sur un indice peu erratique et pour l'instant favorable aux emprunteurs, le taux du livret A.

Le prêt de 6 500 k€ mobilisé auprès de La Banque Postale s'éteindra en 2037, le prêt de 3 000 k€ mobilisé auprès de la Caisse des Dépôts s'éteindra en 2048 et le prêt géré par la Caisse de Financement Local de 8 000 K€ s'éteindra en 2040.

La capacité de désendettement (ratio calculant le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette si tout l'autofinancement y était consacré) de MOSELLE FIBRE est de 0,5 année.

Il n'est pas prévu de nouveaux emprunts pour 2025 et les années suivantes.

### 3. Budget Transformation Numérique

Le budget annexe « Accompagnement de la transformation numérique des territoires » retrace les mouvements budgétaires du pôle Expertise et de la Centrale d'Achat.

#### i. Dépenses et recettes de fonctionnement

Les dépenses de personnel (**734K€**) représentent la grande majorité au fonctionnement du pôle d'expertise. 13 agents sont concernés : 1 directeur de Pôle, 1 administrateur système, 2 techniciens d'exploitation, 2 chefs de projet de vidéoprotection, 1 cheffe de service de la Centrale d'Achat, 1 assistante achat et plusieurs recrutements à venir – 1 chef de service informatique, 1 administrateur système, 2 chefs de projet et 1 chargé de suivi).

Les charges à caractère général (**40 K€**) correspondent notamment aux frais de déplacement et d'entretien de la flotte automobile dédiée au pôle d'expertise (4 véhicules), aux frais d'impression et élaboration des supports de communication, frais de télécommunication et adhésion aux réseaux professionnels tel que DECLIC.

Les crédits dédiés aux projets numériques (**33K€**) correspondent aux dépenses informatiques (matériel, licences, études...) liées aux prestations d'expertise dans le cadre des conventions d'accompagnement et du développement de l'offre servicielle et d'infogérance.

Conformément au principe posé lors de la mise en place du budget Transformation numérique, le budget principal abonde le budget annexe de **450 K€**, issus des crédits retour d'Usages 2025.

Les recettes liées aux participations des communes au titre des conventions d'accompagnement sont fixées à **340 K€**, soit 190 K€ pour la vidéoprotection et 150 K€ pour l'informatique.

Les contributions des adhérents aux frais de gestion de la Centrale d'Achat sont estimées à **100 K€**, et seront ajustées à hauteur de 5% des commandes passées via la Centrale d'Achat.

#### ii. Dépenses d'investissement

Les dépenses de matériel et logiciel liées à l'entretien et renouvellement du parc mobilier, informatique et aux concessions d'usage logicielles sont évaluées à **4 K€** et correspondent aux moyens nécessaires pour l'équipement des agents.

En 2025, s'ajoutent des frais particuliers d'assistance (**5 K€**) incluant une étude pour structurer les cahiers des clauses techniques des marchés informatiques à passer en cohérence avec l'offre d'accompagnement, la future DSP et les orientations du schéma directeur informatique.

#### 4. Budget 2025 Médiation Numérique : une nouvelle étape pour la médiation

##### i. Dépenses dans le cadre du projet de médiation numérique

- **Dépenses de personnel : 398 K€ (contre 354 K€ en 2023)** correspondant à la rémunération du chef de projet accompagnement au numérique, de 7 conseillers numériques et du coordinateur départemental des conseillers numériques.
- **Logistiques et charges générales : 79 K€** : ces dépenses recouvrent les fournitures administratives, les locations de véhicules, le carburant.
- **Frais de communication : 88 K€** permettant de mettre en place les moyens nécessaires pour informer la population et inscrire les participants aux ateliers (distribution de flyers dans 500 communes, plateforme d'inscription, envoi de sms aux participants...).
- **Projet de Médiation Numérique (107 K€)**
  - la feuille de route France Numérique Ensemble (FNE) est co-portée par MOSELLE FIBRE avec la Préfecture de la Moselle. L'ANCT verse une subvention au titre de l'ingénierie de création de la feuille de route qui, si elle n'est pas employée intégralement, peut financer les premières actions de la feuille de route. Ce reliquat est estimé à 42 K€.
  - Les conseillers numériques ont créé, en interne, un jeu de société qu'ils proposent à la jeunesse pour la sensibilisation au numérique. Développé à titre expérimental en 2024, il est proposé de réaliser un premier lot de fabrication afin de le diffuser plus largement : 150 exemplaires pour 15 K€
  - L'ANCT verse une subvention pour la formation des aidants numériques (20K€). Cette enveloppe sera intégralement dépensée dans le cadre d'une action de la feuille de route.
- **Investissement** pour l'évolution de la plate-forme **(45K€)** et pour le renouvellement du matériel des conseillers **(8K€)**

##### ii. Recettes dans le cadre du projet de médiation numérique

- **Subvention de 110K€** pour le financement des postes de conseillers numériques et du coordinateur
- **Subvention du Fonds Ingénierie Formation Aidant numérique (20K€)**
- **Subvention pour le financement de la Feuille de Route Numérique Ensemble (58K€)**
- **Excédent de fonctionnement : 600 K€**
- **Excédent d'investissement : 15 K€**

## CONCLUSION

Plusieurs enjeux seront à l'ordre du jour de 2025 :

- La complétude des zones ouvertes pour un accès à tous au Très Haut Débit
- L'accompagnement des territoires dans la perspective du décommissionnement du cuivre, notamment les communes dont la fermeture technique est attendue pour janvier 2026
- L'attribution d'une nouvelle DSP RHD 57 en 2025 et un tuilage réussi avec le délégataire actuel
- La mise en œuvre des marchés pour les infrastructures gérées en régie (maintenance des pylônes, géoréférencement des fourreaux, dépose de câble coaxial)
- La signature et la mise en œuvre des actions de la feuille de route FNE
- La mise en œuvre opérationnelle de la coordination des conseillers numériques
- Le déploiement du jeu de société de sensibilisation au numérique pour la jeunesse
- L'approfondissement de la diversification des ateliers de médiation (jeunesse, artisans, commerçants)
- La consolidation des accompagnements en vidéoprotection, informatique et cybersécurité
- Le développement de services numériques en appui des accompagnements
- Le renforcement de l'activité de la Centrale d'Achat (catalogue et commandes).

## LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **PREND ACTE** des orientations budgétaires présentées.

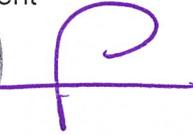
Nombre d'élus participant au vote : 19

Adopté par : 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Julien-lès-Metz

Pour extrait conforme,

  
Le Président  
  
Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire  
  
Serge WOLLJUNG

Accusé de réception en préfecture  
057-200052058-20241216-CSD2024-362-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2024  
Date de réception préfecture : 19/12/2024